

Nationellt centrum mot hedersrelaterat våld och förtryck

Jämställdhetsmyndigheten

Migrationsverket

Polismyndigheten

Myndigheten för stöd till trossamfund

Socialstyrelsen

Åklagarmyndigheten

Pour de plus amples informations,
rendez-vous sur **konsstymning.se**

**Le droit de disposer
de son corps est un
droit fondamental!**

Que sont les mutilations génitales féminines?

Le terme « mutilations génitales féminines » désigne les interventions visant l'ablation partielle ou totale ou l'altération des organes génitaux externes des filles et des femmes. Ces mutilations peuvent avoir lieu dans n'importe quel endroit du monde, mais elles sont surtout pratiquées en Afrique et au Moyen-Orient.

Il existe plusieurs formes de mutilations génitales féminines, qui ne sont liées à aucune religion ou culture particulière. Ces mutilations peuvent avoir de graves conséquences physiques et psychologiques pour la victime.

Vous avez besoin de soin ou de soutien?

Si vous avez besoin de soin, de soutien ou d'assistance, contactez le service social, le service jeunesse, le centre de soins (vårdcentral) ou le service de soins gynécologiques le plus proche de chez vous. Il existe en Suède deux centres spécialisés dans les soins aux victimes de mutilations génitales féminines : le centre Amelmottagning de l'hôpital Södersjukhuset de Stockholm et le centre Vulvamottagning de l'hôpital d'Angered à Göteborg. Vous pouvez cependant bénéficier de soins ou de soutien, quel que soit l'endroit où vous habitez en Suède.

Si vous allez à l'école, vous pouvez contacter l'assistance sociale scolaire ou l'infirmière scolaire. Vous pouvez également vous adresser à la police si vous-même, ou une autre personne êtes victimes d'un acte criminel ou risquez de l'être.

Information à l'attention des parents et des proches

En tant que parent, vous êtes tenu de protéger votre fille contre toute forme de mutilations génitales féminines. En tant que proche, vous pouvez jouer un rôle important en veillant à ce qu'aucune fille de votre entourage ne soit soumise à des mutilations génitales féminines.

Vous craignez qu'une personne de votre connaissance soit victime de mutilations génitales ? Adressez-vous au service social de votre commune (vous pouvez garder l'anonymat) ou appelez la police au numéro 114 14. En cas d'urgence, appelez le 112.

Que dit la loi?

Au regard de la législation suédoise, procéder à une mutilation génitale constitue une infraction pénale grave. Toute tentative, préparation et incitation d'une autre personne à pratiquer des mutilations génitales féminines sont également considérées comme des infractions pénales. Le fait de ne pas signaler ou de ne pas empêcher les mutilations génitales féminines constitue également un délit. Même un acte perpétré dans un autre pays peut être puni par la loi suédoise.

En Suède, toute personne enfreignant la loi interdisant les mutilations génitales féminines peut être condamnée à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur **konsstympling.se**